

# Mémento

## Logement locatif social

Prévision au **1er janvier 2023** (devant être confirmée par arrêté)  
 Actualisation sur [www.hlm.coop](http://www.hlm.coop)



### Les plafonds de ressources

Les données ci-dessous seraient en vigueur au **1er janvier 2023**, sur la base du revenu fiscal de référence n-2 en euros figurant sur les avis d'imposition de chaque personne vivant au foyer ou de l'année n-1 lorsque les ressources concernées ont diminué d'au minimum 10 % par rapport à l'année n-2. Cette diminution des ressources doit être justifiée par tous moyens, à l'exception d'attestation sur l'honneur.

Pour tout détail sur le calcul des ressources des ménages, le texte de référence est [l'arrêté du 29 juillet 1987](#). L'arrêté du 28 décembre 2018 intègre les personnes en situation de handicap dans la description des catégories de ménages.

Est considéré comme jeune ménage un couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à cinquante-cinq ans. La personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

	PLAI			
	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions métropolitaines	Corse
Personne seule	13 845	13 845	12 032	11 859
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	22 567	22 567	17 531	17 278
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	29 581	27 126	21 082	20 777
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	32 380	29 784	23 457	23 118
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	38 518	35 261	27 445	27 049
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	43 347	39 678	30 930	30 484
Par personne supplémentaire	4 829	4 419	3 449	3 400

	PLUS			
	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions métropolitaines	Corse
Personne seule	25 165	25 165	21 878	21 562
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	37 611	37 611	29 217	28 796
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	49 303	45 210	35 135	34 628
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	58 865	54 154	42 417	41 805
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	70 036	64 108	49 898	49 178
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	78 809	72 142	56 236	55 425
Par personne supplémentaire	8 782	8 038	6 273	6 182

	PLS			
	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions métropolitaines	Corse
Personne seule	32 715	32 715	28 441	28 031
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	48 894	48 894	37 982	37 435
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	64 094	58 773	45 676	45 016
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	76 525	70 400	55 142	54 347
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	91 047	83 340	64 867	63 931
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	102 452	93 785	73 107	72 053
Par personne supplémentaire	11 417	10 449	8 155	8 037